

**COMMUNE DE
CREUZIER-LE-VIEUX**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 JUILLET 2021**

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 1er juillet 2021, s'est réuni à 19h15 en session ordinaire, à la salle polyvalente rue des Arloings, sous la présidence de **Monsieur Bernard CORRE**, Maire.

Présents : M. Bernard CORRE (Maire), M^{me} BOUILLON, M. CORRE (Daniel), M^{me} SOARES, M. QUAIRE (Adjoint), M^{me} GAILLE, M^{me} BRADEL, M. GODEFROY, M. FAYET, M. GOUGAT, M. MARQUIS, M. BERTIN, M^{me} FINAT, M. LEDET, M^{me} RICHE, M. MORIGNAT (Conseillers municipaux).

Représentés : M. CROUZIER, M^{mes} JAYAT, ARNOUX, GOUBEL, GONDAT, PORTEJOIE et M. BUCK

M. FAYET a été élu secrétaire de séance.

* * * * *

APPROBATION, à l'unanimité, du compte-rendu du 31 mai 2021 par les membres présents.

I/ DELIBERATIONS :

1/ PERSONNEL

2 délibérations ont été votées à l'unanimité :

- La suppression de 3 postes vacants afin de mettre à jour le tableau des effectifs (1 poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et 2 postes d'Agent de Maîtrise Principale, à temps complet)
- La prolongation de 2 temps partiels pour 6 mois (Mmes PARIS et CHEMORIN, ATSEM à l'école maternelle).

2/ SIVOM

Après approbation par le comité syndical du SIVOM, ses communes adhérentes sont invitées à valider ses nouveaux statuts. Ces changements ont un impact secondaire sur notre collectivité. Accord unanime des élus.

3/ BUDGET : décision modificative de crédits n°2

Pour honorer des dépenses imprévues (achat d'un barnum, de 8 écrans protecteurs pour les bureaux de vote et l'installation d'un extracteur à la salle des sports), il est nécessaire de transférer une somme de 5 172€ de l'opération 104 (« bordures trottoirs carrefours ») vers les opérations concernées par ces dépenses. Accord unanime des élus.

4/ OUVERTURE DOMINICALE

Suite à la demande de la société NOZ d'ouverture de 12 dimanches (d'octobre à décembre 2022), les membres du conseil décident d'accorder 7 dimanches (à la majorité : 19 voix pour, 1 abstention et 1 contre : Mme JAYAT).

5/ CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Vu le courrier de la CAF de Moulins en date du 1^{er} juin 2021 exposant tout l'intérêt de mettre un terme à l'actuel Contrat Enfance Jeunesse au profit d'un nouveau dispositif dénommé Convention Territoriale Globale afin de mieux répondre aux besoins des familles et des habitants, les élus votent, à l'unanimité, la dénonciation de l'actuel contrat enfance jeunesse 2018/2021 à la date du 31 décembre 2020, et décident d'engager la Commune dans une démarche Convention Territoire Globale dès 2021.

Ceci permet de bénéficier du plan rebond constitué de subventions qui seront rétroactives pour l'année en cours, la CAF s'engageant à maintenir ces subventions de façon pérenne pendant 5 ans. La CTG sera signée à l'échelle de Vichy Communauté après un diagnostic partagé entre les acteurs de terrain, les élus et la CAF. Chaque commune pourra alors proposer ses propres axes de développement.

6/ PERIMETRE DE CENTRALITE

Suite à l'étude réalisée en 2020 par le Cabinet Lestoux & Associés portant sur la stratégie de redynamisation du centre-bourg des communes de la communauté d'agglomération, et considérant que la plupart des aides financières allouées par Vichy Communauté sont conditionnées au périmètre de centralité, définie par la collectivité pour pouvoir s'appliquer, les élus arrêtent (à l'unanimité) les limites de celui-ci. D'une surface de 13,60 ha autour de la place des Guinards, il comprend principalement les rues des Guinards et de Vichy (en partie), des Arloings, des Pommiers, de la Montagne Verte et englobe le complexe culturel et sportif J-C TULOUP.

* * * * *

II/ QUESTIONS DIVERSES

- Mmes BOUILLON, BRADEL et M. MARQUIS exposent le déroulé de la réunion du conseil d'école de l'école maternelle du 24 juin dernier portant, entre autres, sur une demande d'installation d'un portail électrique et sur les effectifs des écoles. Les élus regrettent, à la majorité (1 abstention : M. MORIGNAT), la décision du corps enseignant de l'école maternelle de ne pas accepter une inscription (en raison de son jeune âge) et s'inquiètent des effectifs à venir des 2 écoles.

- entretien de la voie verte : jusqu'à la fin de l'année 2021, chaque commune concernée est chargée de son entretien ; à compter de 2022, une convention devrait permettre à la communauté d'agglomération de le prendre en charge.

* * * * *

III/ QUESTIONS ORALES

M. BERTIN pose les questions de la liste de l'opposition et obtient les réponses suivantes :

- Qu'en est-il des différents travaux effectués à la boulangerie la semaine dernière et de la réunion du 30/06/21 au Vival ? : ces travaux avaient pour but de mettre en service un siphon non raccordé, objet de la réunion au Vival.

- Pourrions-nous avoir un retour sur l'ordre du jour de la réunion à Laudemarière ? : plusieurs sujets ont été abordés, principalement : la traversée du village par les PL, le plancher de la boîte à livre à l'aire de jeux, le projet d'abri bus pour les enfants, le fauchage, la fibre optique, la création d'un comité de quartier et la forte pente sur la voie verte à la limite de St-Germain-des-Fossés.

- Serait-il possible de baliser l'aire des campings caristes, d'installer des poubelles tri sélectif et de mettre un panneau place des Guinards pour indiquer que le lieu de l'aire de stationnement se trouve maintenant à côté de la Mairie ? : déjà averti du problème, le Maire donne son accord pour améliorer la signalétique et le tri sélectif (benne à verre).

Séance levée à 21h15

* * * * *